

**Commission de la sécurité publique**

**Étude des prévisions budgétaires 2016  
du Service de police de la Ville de Montréal et  
du Service de sécurité incendie de Montréal**

**Rapport déposé au conseil municipal  
le 9 décembre 2015  
et au conseil d'agglomération  
le 10 décembre 2015**

**Montréal** 

Service du greffe  
Division des élections, du soutien aux commissions  
et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est - bureau R.134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

*PRÉSIDENTE*

**Mme Anie Samson**

Maire  
Arrondissement de Villeray–St-  
Michel–Parc-Extension

*VICE-PRÉSIDENTS*

**M. Alex Norris**

Conseiller de la Ville  
Arrondissement du Plateau-Mont-  
Royal

**M. William Steinberg**

Maire  
Ville de Hampstead

*COMMISSAIRES*

**Mme Marie-Eve Brunet**

Conseillère d'arrondissement  
Arrondissement de Verdun

**M. Richard Celzi**

Conseiller de la Ville  
Arrondissement de Mercier–  
Hochelaga-Maisonneuve

**M. Gilles Déziel**

Conseiller d'arrondissement  
Arrondissement de Rivière-des-  
Prairies–Pointe-aux-Trembles

**Mme Monica Ricourt**

Conseillère d'arrondissement  
Arrondissement de Montréal-Nord

**Poste vacant**

Représentant du gouvernement du  
Québec

**M. Edgar Rouleau**

Maire  
Cité de Dorval

Montréal, le 10 décembre 2015

M. Gilles Deguire  
Président du conseil d'agglomération  
Hôtel de ville de Montréal  
275, rue Notre-Dame Est  
Montréal (Québec)  
H2Y 1C6

Monsieur le Président,

Conformément au *Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération* (RCG 06-024) et en vertu des dispositions de l'article 116 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, c. C-11.4), vous trouverez ci-après les recommandations de la Commission de la sécurité publique formulées à la suite de l'étude publique des prévisions budgétaires 2016 du Service de police de la Ville de Montréal et du Service de sécurité incendie de Montréal, incluant le Centre de sécurité civile.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*(original signé)*

Anie Samson  
Présidente

*(original signé)*

Nicole Paquette  
Secrétaire recherchiste

## TABLE DES MATIÈRES

1. Processus d'étude publique .....	page 4
2. Contenu du rapport.....	page 4
3. Recommandations.....	page 5
4. Rapport minoritaire.....	page 9

## LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE

---

Dans le cadre des travaux préalables à la tenue de cette étude, un avis public a été diffusé dans deux grands quotidiens montréalais, un anglophone et un francophone, et sur le portail Internet de la Ville précisant le calendrier des travaux des commissions du conseil ainsi que les modalités de participation des citoyens et citoyennes à l'étude publique des prévisions budgétaires de la Ville de Montréal. La documentation relative aux objets soumis à l'étude publique a également été mise à la disposition des citoyens avant la tenue de l'assemblée.

La Commission de la sécurité publique a siégé le mercredi 2 décembre 2015, à 13 h 30, pour l'étude des prévisions budgétaires 2016, des orientations et des effectifs du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et des prévisions budgétaires 2016 du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), incluant la Direction de la sécurité civile et de la résilience. Aux fins de cette étude, la commission a reçu M. Philippe Pichet, directeur du SPVM ainsi que M. François Massé, directeur du SIM. Chacun des directeurs était accompagné de son équipe de direction.

La séance prévoyait une période réservée aux questions et commentaires du public et une deuxième période réservée aux commissaires.

Après les périodes usuelles de questions et commentaires, la commission a levé l'assemblée. La commission a par la suite procédé aux délibérations finales et adopté publiquement ses recommandations le 7 décembre 2015 à 11 h.

## LE CONTENU DU RAPPORT

---

Compte tenu des délais alloués à cette étude, le présent document ne contient que les recommandations adoptées par les membres de la commission au cours de l'assemblée du 7 décembre 2015. Les recommandations ont été adoptées à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance pourra être consulté dès qu'il aura été adopté par la commission en s'adressant à la Division des élections, du soutien aux commissions et réglementation, Service du greffe, 514 872-3000 ou en visitant notre site web [www.ville.montreal.qc.ca/commissions](http://www.ville.montreal.qc.ca/commissions)

## LES RECOMMANDATIONS

---

À l'issue du processus d'étude publique des prévisions budgétaires 2016 du Service de police de la Ville de Montréal et du Service de sécurité incendie de Montréal, la Commission de la sécurité publique remercie les personnes qui lui ont fait part de leurs commentaires et suggestions ainsi que les fonctionnaires qui ont participé au processus pour la qualité de leurs interventions au cours des séances de la commission et adresse les recommandations suivantes au conseil d'agglomération :

### R-1

ATTENDU la *Loi sur la police* (RLRQ, chapitre P-13.1) et l'obligation légale, pour une municipalité, d'offrir des services de niveau 5, si la population à desservir est de 1 000 000 d'habitants ou plus (article 70);

ATTENDU le *Règlement sur les services policiers que les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec doivent fournir selon leur niveau de compétence* (c. P-13.1, r.6) et la description exhaustive des services de niveau 5;

ATTENDU qu'en vertu de la loi, le nombre d'habitants du territoire desservi est le seul critère déterminant le niveau de service requis des corps policiers municipaux;

ATTENDU que l'agglomération de Montréal est la seule municipalité du Québec dont la population compte plus d'un million de personnes;

ATTENDU la reconnaissance du statut de métropole par le gouvernement du Québec à l'article 1 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4) :

*« Montréal est la métropole du Québec et un de ses principaux acteurs en matière de développement économique. »*

ATTENDU que le statut de métropole implique une expertise et des investissements en termes de services policiers qui sont sans commune mesure avec ce qui est requis d'une municipalité de moindre taille;

ATTENDU qu'il y a lieu de tenir compte, dans la détermination du niveau de service à offrir à la population, de critères autres que la taille de la population, notamment les nombreuses caractéristiques propres à la métropole et ses problématiques spécifiques ;

ATTENDU que les caractéristiques et problématiques particulières à l'agglomération de Montréal amènent le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à ajuster son offre de service et à intensifier ses efforts dans plusieurs champs d'activité, si bien que le SPVM ne peut véritablement répondre aux besoins de la population en s'appuyant uniquement sur les services de niveau 5 ;

ATTENDU que le gouvernement fédéral a mis fin au Fonds de financement des services policiers;

ATTENDU que les sommes provenant de ce Fonds, transférées au gouvernement du Québec,

ont permis à Montréal la création du groupe Éclipse;

ATTENDU que le groupe Éclipse a constitué un acteur essentiel dans la lutte au crime organisé, aux gangs de rue et à la criminalité émergente;

ATTENDU la sentence arbitrale rendue le 21 juin 2010 par l'arbitre Jean Barrette reconnaissant un statut particulier aux policiers de la Ville de Montréal du fait que leur travail à Montréal comporte des dimensions de complexité et d'intensité uniques au Québec et prévoyant une « prime à la métropole » de 1,5 % en 2010;

ATTENDU les besoins de l'agglomération de Montréal auxquels le SPVM doit répondre;

ATTENDU que la sécurité publique est une compétence d'agglomération;

La commission recommande :

D'INTENSIFIER les représentations auprès du gouvernement du Québec et du gouvernement fédéral afin que ces derniers reconnaissent la situation particulière de Montréal en matière de sécurité publique en lui consentant une compensation financière adéquate.

## **R-2**

Considérant les coûts associés, entre autres, à la gestion de la circulation aux abords des chantiers de construction et réfection des infrastructures;

La commission recommande :

D'INTENSIFIER l'étude des différentes possibilités d'encadrer les pratiques de circulation routière telles que l'installation de feux de circulation intelligents et le recours à des employés civils.

## **R-3**

Considérant les prévisions budgétaires nettes 2016 du SPVM s'élevant à 632 795 400\$ soit 680 442 700\$ de dépenses et 47 647 300\$ de revenus;

La commission recommande :

D'ADOPTER les orientations stratégiques et les prévisions budgétaires 2016 du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) qui relèvent de la compétence de l'agglomération pour un budget total net de 617 198 500 \$ soit 664 845 800\$ de dépenses et 47 647 300\$ de revenus.

#### **R-4**

La commission recommande :

DE FIXER comme suit le nombre autorisé de policiers et la prestation de travail de policiers, de fonctionnaires et d'employés dudit service relevant de la compétence d'agglomération:

- 3 993 années-personnes policiers réguliers permanents (4 348 postes autorisés<sup>1</sup>);
- 248 années-personnes policiers auxiliaires permanents (maximum de 300);
- 51 années-personnes cadets (maximum de 200);
- 737 années-personnes cols blancs, professionnels, juristes et cadres (excluant 185 années-personnes relevant de la compétence municipale);
- 54 années-personnes cols bleus (excluant 2 années-personnes relevant de la compétence municipale);
- 229 années-personnes brigadiers scolaires (données annualisées) pour les 519 traverses autorisées.

#### **R-5**

ATTENDU qu'en 2014, le SIM a répondu à 80 829 appels de premiers répondants ce qui représente 64,1 % de tous les appels auxquels le service a répondu;

ATTENDU que l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal versera en 2016 à la Ville de Montréal une subvention de 8 528 400 \$ pour le service de premiers répondants;

ATTENDU qu'il en coûte plus de 14 M \$ à la Ville de Montréal pour offrir ce service;

La commission recommande :

DE POURSUIVRE les démarches auprès du gouvernement du Québec afin que ce dernier reconnaisse à sa juste valeur l'apport du service de premiers répondants et lui accorde une compensation financière adéquate.

#### **R-6**

ATTENDU le grand nombre d'appels de premiers répondants auxquels le SIM doit répondre;

ATTENDU la complémentarité du service de premiers répondants avec la prestation de services d'Urgences-Santé;

ATTENDU que le SIM a déployé le service de premiers répondants en 2007;

---

<sup>1</sup> Le nombre d'années-personne diffère du nombre de postes autorisés.

ATTENDU la création du comité d'optimisation de l'offre de services en matière de premiers répondants regroupant les partenaires ainsi que les intervenants concernés et visant, entre autres, à définir les meilleures pratiques en Amérique du Nord;

ATTENDU le contrat accordé au Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO) visant à réaliser une évaluation socio-économique de l'impact de la présence d'un service de premiers répondants au sein du SIM ainsi qu'à acquérir des données objectives relativement à cette activité;

La commission recommande :

DE PRÉSENTER à la Commission de la sécurité publique les résultats des travaux du comité d'optimisation et l'étude réalisée par le Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO).

#### **R-7**

La commission recommande :

D'ADOPTER les prévisions budgétaires 2016 du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), incluant la Direction de la sécurité civile et de la résilience, pour un budget total net de 338 726 800 \$, soit 350 992 600 \$ de dépenses et 12 265 800 \$ de revenus.

## **RAPPORT MINORITAIRE – COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

À la suite du processus d'étude publique des budgets de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal et du Service de sécurité incendie de Montréal pour l'année 2016 devant la Commission de la sécurité publique de l'Agglomération de Montréal, les vice-présidents de la Commission, M. William Steinberg et M. Alex Norris, désirent soumettre les recommandations suivantes au Conseil d'agglomération :

ATTENDU QUE le Ministère des Transports du Québec a autorisé un usage restreint de radars photo et d'appareils de surveillance aux feux rouges dans diverses régions du Québec, dont l'île de Montréal, dans le cadre d'un projet pilote lancé en 2009;

ATTENDU QUE les effets bénéfiques de ces appareils sur la sécurité routière ont été clairement démontrés par des réductions du nombre d'accidents allant de 26 à 59 % aux endroits où ils ont été déployés;

ATTENDU QU'en juin 2012, le Ministère des Transports a reconnu le succès du projet pilote et a confirmé que les radars photo et les appareils de surveillance aux feux rouges seraient autorisés à certains endroits;

ATTENDU QUE ce type de système de radars photo et de surveillance aux feux rouges est déjà utilisé par plus de 70 administrations dans le monde;

ATTENDU QUE le ministère des Transports a annoncé son intention de mettre en œuvre la phase 2 du projet pilote, laquelle doit durer au moins 18 mois;

ATTENDU QU'en 2014, la Ville de Montréal a confirmé son intention de participer à cette phase 2 du projet pilote;

ATTENDU QU'en plus de mener à une réduction du nombre de décès et de blessures causés par les accidents de la route, l'utilisation de ces technologies permet de faire baisser les coûts d'exploitation liés à la surveillance du réseau routier, tout en libérant les policiers et policières pour des tâches pour lesquelles ils sont plus spécifiquement qualifiés;

ATTENDU QU'il n'est plus nécessaire de mener d'autres projets pilotes pour confirmer que ces technologies permettent de sauver des vies et de réduire le nombre de blessures sur la route;

Les vice-présidents de la Commission, MM. William Steinberg et Alex Norris, recommandent, en plus des recommandations comprises dans le rapport principal de la Commission :

R-1

Que le Conseil d'agglomération demande au Ministère des Transports du Québec d'annuler la Phase 2 du projet pilote de radars photo et de surveillance aux feux rouges, et d'autoriser immédiatement les autorités municipales compétentes au sein de l'Agglomération de Montréal à déployer ces appareils sur les rues et aux intersections qu'elles jugent pertinentes; et

R-2

Que le Conseil d'agglomération demande au gouvernement du Québec de verser les sommes recueillies grâce aux appareils déployés sur l'île de Montréal dans un fonds dédié à la sécurité routière, lequel sera administré par les autorités municipales compétentes de l'Agglomération de Montréal.